



BULLETIN D'ADHESION HORIZON

Afin de garantir notre totale indépendance par rapport aux partis politiques traditionnels, nous avons fait le choix de créer notre propre parti : « Horizon pour vous », conformément à la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, relative à la transparence financière de la vie politique. Ainsi, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt, voire à un crédit d'impôt, à hauteur de 66% de son montant. Par exemple : un don de 50 € vous revient en réalité à 17 € et vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 €.

Dans le cadre de la transparence financière, la loi impose à notre mandataire de spécifier un certain nombre de renseignements personnels à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques.

<http://www.cnccfp.fr/>

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM et Prénoms : _____

Adresse : _____

(au sens fiscal)

Adresse email : _____ @ _____

Téléphone(s) : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____

Montant du don : _____ Euros (7.500 euros maximum par an).

Mode de versement : Espèces (150 Euros maximum) Carte bancaire

Chèque Virement

Par le présent bulletin, j'apporte mon soutien au parti HORIZON POUR VOUS et j'adresse mon versement à M. Jean-Michel FRANÇOIS, mandataire dudit parti. Le reçu qui me sera adressé par le mandataire financier, édité par la CNCCFP, me permettra de déduire cette somme de mes impôts dans les limites fixées par la loi.

Conformément à l'article L. 52-9 du Code électoral, ce mandataire financier, désigné le 8 octobre 2019 et déclaré le 3 novembre 2019 est seul habilité à recueillir des dons en faveur du parti HORIZON POUR VOUS, dans les limites précisées à l'article L. 52-8 du code électoral.

Fait à _____ , le _____

Signature

VALIDATION

Bulletin à adresser avec le règlement* à :

Monsieur Jean-Michel FRANCOIS
Mandataire du parti HORIZON

Expert comptable
35, rue des Écoles
95630 MERIEL

* Chèque à l'ordre de "M. Jean-Michel FRANCOIS, mandataire".
Versements en espèces, limités à 150 euros maximum.